PROGEXA
Groupe ACS SIGMA

CATALOGUE DE FORMATIONS

Contact : formation@progexa.fr

Madame Pascale PRUNET

p.prunet@progexa.fr

01 53 38 92 20
06 20 68 56 24

Assistante Pédagogique :

Madame Marie CLUZEAU
m.cluzeau@progexa.fr

01 53 38 85 22
06 17 77 07 79

www.progexa.fr

Progexa : au service exclusif des représentants du personnel

∑ Créée en 2008, Progexa a pour raison d'être d'assister élus, représentants du personnel et syndicalistes, sur les questions économiques, celles portant sur les conditions de travail, mais aussi dans leur réflexion sur leur secteur d'activité, leur convention collective…

∑ Avec 30 salariés, Progexa souhaite mettre tout en œuvre pour répondre aux problématiques des IRP, et ce de manière indépendante des directions et adaptée à chaque CSE, CSEC, Comité de Groupe, Comité de Groupe européen… Nous intervenons donc avec des équipes pluridisciplinaires (experts-comptables, économistes, sociologues, gestionnaires, ergonomes, psychologues du travail, juristes) pour produire une analyse personnalisée et unique. Il s'agit pour nous de donner les moyens aux représentants du personnel de s'approprier des questions souvent abordées de manière technique ou fataliste par les directions. Nous travaillons aussi avec des partenaires - avocats en droit social, fiscal, ou constitutionnel, médecins du travail, des universitaires spécialisés, … - pour pouvoir toujours donner l'analyse la plus précise et utile aux élus.

∑ Dans un monde économique où la finance détermine plus que jamais les choix stratégiques des entreprises, Progexa a pour objectifs d'apporter à toutes et à tous une analyse argumentée des données économiques et des conditions de travail et de santé des salariés, prenant en considération leur niveau de rémunération et l'égalité professionnelle.

Nos champs de compétences :

- ✓ **Expertises économiques**
  - Situation économique et financière
  - Orientation stratégique de l'entreprise ou du groupe
  - Vérification du calcul de la participation
  - Orientations stratégiques
  - Droit d'alerte économique
  - Plan de sauvegarde de l'emploi
- ✓ **Expertises conditions et organisation du travail**
  - Projet important
  - Risque grave
  - Impact convention collective sur les conditions de travail
  - Politique de rémunération
  - Egalité professionnelle
- ✓ **Formations**
  - Formation économique
  - Formation santé et conditions de travail
- ✓ **Aide à la gestion des CSE et CSEC**
  - Mission d'assistance et de présentation des comptes des CSE-CSEC
  - Mission de commissariat aux comptes des CSE-CSEC
  - Formation des trésoriers et tenue des comptes

SOMMAIRE

FORMATIONS CSE

FONCTIONNEMENT ET PRÉROGATIVES DU CSE 3

LE ROLE DU TRESORIER DU CSE & LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX COMPTES DU CSE 4

LE SECRETAIRE DU CSE 5

FONCTIONNEMENT ET PRÉROGATIVES DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (+ 300 salariés) 6

FONCTIONNEMENT ET PREROGATIVES DU CSE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (-300 salariés) 8

FORMATIONS THEMATIQUES

LE BULLETIN DE PAIE 9

INFORMATIONS DIVERSES

MODALITES PRATIQUES ET FINANCIERES 10

FONCTIONNEMENT ET PRÉROGATIVES DU CSE

***Public** : Cette formation générale de base s'adresse aux représentants du personnel au CSE*

Les élus au CSE ont le droit de bénéficier d'une formation agréée en cas de premier mandant et après quatre années (consécutives ou non) de mandat. C'est l'occasion de bénéficier d'une formation initiale.

La formation de base privilégie l'acquisition de repères et de pratiques à même de permettre d'exercer au mieux le mandat qui leur a été confié. Progexa est agréé auprès du ministère du Travail pour délivrer des formations auprès des élus du personnel.

Objectifs :

- ✓ **Mener un mandat de représentant du personnel à l'heure du CSE** et les dispositions relatives au fonctionnement et aux prérogatives du CSE.
- ✓ **Appréhender les évolutions législatives et jurisprudentielles** qui touchent aux prérogatives du CSE.
- ✓ **Comprendre et savoir utiliser l'information sociale, économique et financière de l'entreprise ainsi que l'environnement sectoriel dans lequel évolue l'entreprise**
- ✓ **Savoir repérer des situations préoccupantes**
- ✓ **Maîtriser les modalités de recours à l'expertise**

Durée : jusqu'à 5 jours

LE ROLE DU TRESORIER DU CSE & LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX COMPTES DU CSE

***Public** : Cette formation générale de base s'adresse aux représentants du personnel au CSE*

La désignation d'un trésorier, parmi les élus titulaires du CSE, est obligatoire depuis le 1er janvier 2015.

Tout comité social et économique, quelle que soit l'importance de ses budgets doit avoir un trésorier, désigné par le CSE parmi les élus titulaires (C. trav., art. L. 2325-23). Le trésorier ne peut pas être choisi parmi les suppléants.

La désignation d'un trésorier adjoint n'est pas obligatoire mais est en pratique recommandée

Thèmes Abordés :

- Le rôle du Trésorier du CSE
  - Prendre en charge la gestion des budgets et de la comptabilité,
  - Rendre des comptes aux membres du bureau et aux salariés,
  - La mise en cause du trésorier,
  - Mettre en place des mesures limitant la fraude et les dérapages budgétaires,
  - La gestion du départ du trésorier.

- Les obligations relatives aux comptes du CSE
  - Les modalités d'établissement des comptes annuels,
  - Les principes comptables à respecter,
  - La gestion de la trésorerie : les placements, le versement de la subvention et le mode de recouvrement des créances auprès des agents,
  - La tenue de la comptabilité : organisation, conservation des documents, nature des justificatifs, le contrôle de la subvention versée,
  - L'arrêté et l'approbation des comptes annuels

Durée : 1 jour

LE SECRETAIRE DU CSE

Public : *Cette formation générale de base s'adresse aux représentants du personnel au CSE*

Thèmes Abordés :

- Place et rôle du secrétaire dans l'organisation interne du CSE
  - Composition du CSE
  - Mode de désignation du secrétaire et des autres membres du bureau
  - Rôle du secrétaire
  - Faut-il prévoir un secrétaire adjoint ?
  - Règlement intérieur du CSE
  - Responsabilité du comité et du secrétaire

- L'ordre du jour
  - Une élaboration conjointe entre le secrétaire et l'employeur
  - L'ordre du jour doit suivre un certain formalisme ?
  - Que faire en cas de désaccord sur les points à inscrire à l'ODJ ?

- Le procès-verbal
  - Responsabilité et rédaction
  - Délai
  - Valeur légale

- Animation du CSE
  - Plan de travail
  - Organisation du bureau
  - Communication vis-à-vis des salariés

Durée : 1 jour

FONCTIONNEMENT ET PRÉROGATIVES DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (+ 300 salariés)

Public : *Cette formation de base s'adresse aux représentants du personnel au CSE nouvellement élus.*

Objectifs :

- ✓ **Initier les représentants du personnel au CSE** aux enjeux et aux attributions de l'instance afin de faire respecter la prévention des risques professionnels.
- ✓ **Découvrir la réglementation en vigueur** en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- ✓ **Comprendre les liens entre travail et santé**.
- ✓ **Savoir identifier les risques professionnels** et leurs facteurs d'apparition, par le biais de l'analyse des situations de travail, **pour agir au quotidien** et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- ✓ **Acquérir des savoir-faire pratique,** en termes de rédaction (ordre du jour / PV / motion…) et de méthode d'investigation (questionnaire, inspection…).

Programme indicatif :

- ✓ Le cadre normatif du CSE ;
- ✓ Les moyens d'action, les outils à disposition et les techniques d'expression pour agir au quotidien ;
- ✓ Analyser l'organisation du travail et ses conséquences sur la santé pour évaluer la politique de prévention des risques professionnels.

Méthode pédagogique :

- ✓ Formation assurée par des formateurs issus de **différentes disciplines universitaires** (psychologie, sociologie, ergonomie, droit) ;
- ✓ **Pédagogie interactive**, utilisation d'un vidéoprojecteur ;
- ✓ **Exercices et cas pratiques** (arbre des causes, rédaction de délibération et de PV, rédaction d'un ordre du jour et convocation de réunion, méthodologie pour mener des enquêtes ou un droit d'alerte…), reprenant des problématiques identifiées au secteur.
- ✓ **Remise de supports écrits** (powerpoint de présentation et livret de formation).

Les élus au CSE ont notamment pour missions de prévenir les risques professionnels et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, ils ont besoin de maîtriser les prérogatives du CSE, mais également d'être en capacité d'appréhender leur environnement de travail dans toute sa complexité.

Aussi, la « formation générale de base » privilégie l'acquisition de repères et de pratiques à même de permettre d'exercer au mieux le mandat qui leur a été confié.

Durée : 5 jours
Possibilité de scinder en 3+2 jours

FONCTIONNEMENT ET PREROGATIVES DU CSE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (-300 salariés)

***Public** : Cette formation de base s'adresse aux représentants du personnel au CSE nouvellement élus.*

Les élus au CSE ont notamment pour missions de prévenir les risques professionnels et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, ils ont besoin de maîtriser les prérogatives du CSE, mais également d'être en capacité d'appréhender leur environnement de travail dans toute sa complexité.

Aussi, la « formation générale de base » privilégie l'acquisition de repères et de pratiques à même de permettre d'exercer au mieux le mandat qui leur a été confié.

Objectifs :

- ✓ Initier les représentants du personnel au CSE aux enjeux et aux attributions de l'instance afin de faire respecter la prévention des risques professionnels.
- ✓ Découvrir la réglementation en vigueur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- ✓ Comprendre les liens entre travail, organisation et santé.
- ✓ Savoir identifier les risques professionnels et leurs facteurs d'apparition, par le biais de l'analyse des situations de travail, pour agir au quotidien et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Durée : 3 jours consécutifs

LE BULLETIN DE PAIE

***Public** : Cette formation s'adresse aux représentants du personnel des CSE et Délégués syndicaux*

Progexa est agréé auprès du ministère du Travail pour délivrer des formations auprès des représentants du personnel.

Objectifs :

- ✓ Savoir appréhender les informations contenues sur le bulletin
- ✓ Etre en mesure de contrôler les informations contenues sur mon bulletin de paie selon les différentes organisations du travail

Durée : 2 jours

MODALITES TARIFAIRES ET PRATIQUES

Public : Elus au CSE, dans une entreprise/organisation de plus de 300 salariés

Nombre de participants : avec un minimum de 6 participants par session et un maximum de 15

Dispositions spécifiques liées à la crise sanitaire :

- Distanciation physique
- Port du masque obligatoire pendant la session (fournis)
- Désinfection entre les sessions (1 à 2 fois par jour préconisées : matin et soir)
- Sens de circulation obligatoire
- Pauses avec aération des salles

Selon les dispositions qui pourraient être envisagées par le gouvernement, nous nous réservons la possibilité d'annulation ou de report de la formation, en concertation avec les élus.

Lieu de la formation (au choix)

- **Locaux de Progexa :** accueil, petit déjeuner et restauration du midi, soit 15 €/pers/jour en sus des frais pédagogiques.
- **Locaux au choix des élus :** locaux pour lesquels il conviendra de s'assurer de la présence d'un vidéoprojecteur, paperboard…

Dates : possibilité pour les formations de 5 jours de scinder en 3j+2j selon les modalités retenues.

Proposition financière

	Jours	Taux / J / Stagiaire	Financement
Formation économique du CSE	Jusqu'à 5 jours	280 euros	CSE sauf accord
Formation SSCT	3 ou 5 jours	380 euros	Employeur
Formation Trésorier	1 jour	180 euros	CSE sauf accord
Formation Secrétaire	1 jour	180 euros	CSE sauf accord
Formations thématiques	En fonction du choix de formation	A partir de 190 euros	CSE sauf accord

Pour compléter, les tarifs en matière de formation SSCT sont réglementés par le Ministère. Ainsi, le tarif par jour par stagiaire ne peut être supérieur à 36 x SMIC horaire.

Selon le nombre de stagiaires, nous pouvons réviser l'offre commerciale mais nécessitera un échange.

Par ailleurs, avant le début de la formation, prévoir un temps avec le directeur du stage pour apprécier et affiner les besoins éventuels.

Demande de congé formation

La demande de congé formation doit être formulée au plus tard 30 jours avant le début de la formation : modèles page 11

Agréments

Progexa dispose des agréments liés à la formation des représentants du personnel CSE, en matière économique sous l'agrément n° 11 75 46465 75

Progexa dispose des agréments liés à la formation des représentants du personnel CSE, en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail sous l'agrément n°IDF-029-2020-06

Exemple Demande de congé de formation
santé, sécurité et des conditions de travail pour les élu-e-s au Comité Social et Economique

Votre adresse

Adresse direction

A lieu, date

Objet : demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-16 à 18 et R. 2315-8 à 22 du code du travail, je vous informe que je souhaite participer à une formation santé, sécurité et condition de travail nécessaire à l'exercice de mes attributions en tant que représentant du personnel au Comité Social et Economique.

Il aura lieu à XXX du XXXXX AU XXXXX avec l'organisme de formation agréé Progexa, enregistré sous le numéro d'agrément n° 11 75 46465 75.

La durée de stage est de XXXX jours (mettre le nombre d'heures).

Le montant des frais pédagogiques s'élève à (montant du devis) euros pour l'ensemble du groupe et pour toute la durée de la formation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Comment se rendre à PROGEXA

Coordonnées : 70 rue d'Hautpoul 75019 PARIS
Téléphone : 01 53 38 92 10
Mail : secretariat@progexa.fr

Metro 5 Station Ourcq

Un parking est également disponible, il suffit d'appeler le 01 53 38 92 10 pour que le secrétariat vous ouvre

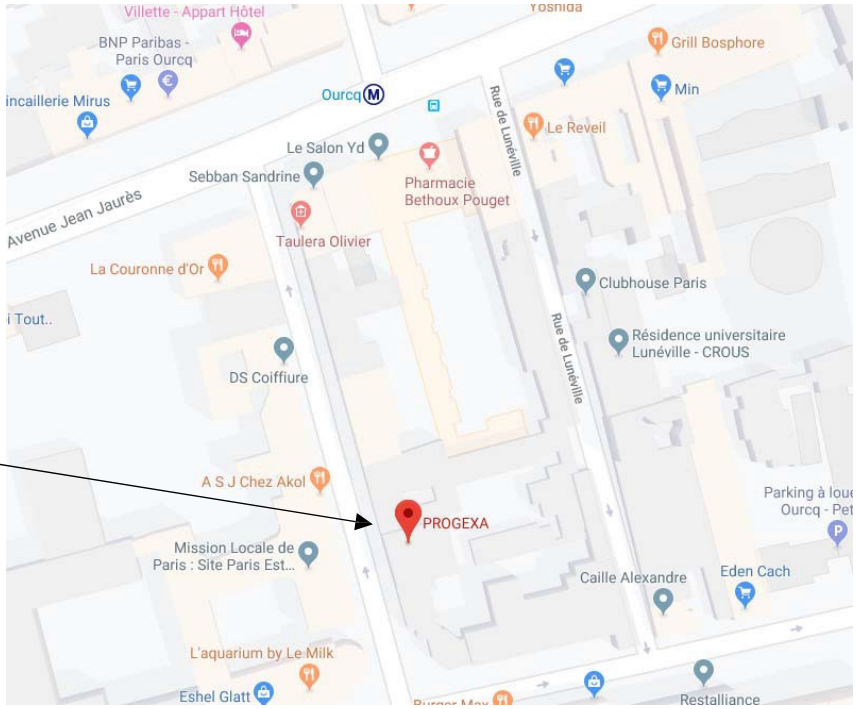

Sonner à l'interphone : ACCUEIL PROGEXA

Photo : © ACIK / Thomas Sztanek / Monkey Business / Mark Tuttl / Yuri Arcurs - Fotolia.com

www.progexa.fr

PROGEXA
Groupe ACS SIGMA

70 rue d'Hautpoul - 75019 PARIS